

Date d'envoi de la convocation : 21 septembre 2018

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le 27 du mois de septembre à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 21 M. le Maire, M. Michel BAUER, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Adrien DEBEVER, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Hervé CAZENAVE, Mme Pascale MARZAT, M. Cyrille RENELEAU, Adjoints.

M. Patrick MORISSET, Mme Bénédicte LABBE, M. Alain BERTRAND, Mme Corinne FRITSCH, M. Jérémy BOISSON, Mme Amandine VIGNERON, Mme Brigitte BILLA, M. Denis LAGOFUN, Mme Lydia LESCOMBE, M. Cyril CAMU, M. Jean-Yves MAS et M. Olivier BACCIALONE, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 4 M. Alexandre DANJEAN qui a donné procuration à Mme Alexia BACQUEY
Mme Catherine DUBOURG qui a donné procuration à M. Cyril RENELEAU
M. Steeve LOZANO qui a donné procuration à Mme Amandine VIGNERON
Mme Anne ESCOLA qui a donné procuration à Mme Pascale MARZAT

Absents : 2 Mme Tiphaine RAGUENEL
M. Joris MONSEIGNE

Mme Corinne FRITSCH est élue secrétaire de séance.

N°DL27092018-16 : Signature d'une convention d'aménagement d'école avec le Département de la Gironde pour la restructuration du groupe scolaire de Lacanau-Ville

Rapporteur : Madame Pascale MARZAT

En février 2017, le Maire de Lacanau a informé le Département de la Gironde de son intention de procéder à une étude préalable à la restructuration du groupe scolaire de Lacanau-Ville et a sollicité l'expertise du Département pour mener à bien ce projet.

L'évolution démographique de la commune conduira à une augmentation progressive des effectifs à l'école publique de Lacanau-Ville. L'effectif supplémentaire projeté est de 175 élèves entre 2019 et 2030.

Avec le soutien financier du Département, un diagnostic a été réalisé et un scénario d'aménagement retenu.

Une convention d'aménagement d'école (CAE) sera signée entre la Ville et le conseil départemental. Ce dispositif s'inscrit dans une démarche globale et concertée entre le conseil départemental et la collectivité, qui reste maître d'ouvrage. Il intègre dès la conception du projet une dimension de développement durable qui vise à la réalisation d'investissements garants d'une démarche de progrès social et respectueux de l'environnement.

Le programme d'actions de la CAE qui figure dans les tableaux ci-annexés présente une série d'opérations afin de restructurer le groupe scolaire de Lacanau-Ville. Le coût total prévisionnel des travaux pris en compte dans le cadre de la présente convention figurant dans le tableau ci annexé s'élève à 1 057 400 euros HT. Le montant total des subventions du conseil départemental, calculé avec le coefficient départemental de solidarité 2018, s'élève à 163 930 euros pour les travaux effectués sur les trois premières années.

Il convient par ailleurs de rappeler que ces travaux feront également l'objet d'une participation de l'Etat au travers de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) de l'année 2018 à hauteur de 224 000 euros. D'autres subventions seront également sollicitées auprès de la Caisse d'allocations familiales à hauteur de 30 000 euros environ.

VU la délibération du conseil départemental du 21 décembre 2004 relative à la création du dispositif de Convention d'Aménagement d'Ecole,

VU la Convention d'Aménagement d'Ecole proposée par le Département de la Gironde dont le projet figure en annexe de la présente délibération.

VU le tableau de programmation des actions annexé à la présente délibération,

VU l'avis de la commission enfance, jeunesse et citoyenneté, rendu lors de sa réunion du 17 septembre 2018

VU l'avis de la commission finances, marchés publics et ressources humaines, rendu lors de sa réunion du 19 septembre 2018

CONSIDERANT l'intérêt pour la collectivité de bénéficier de l'expertise des services du Département dans le cadre du projet de restructuration du Groupe Scolaire de Lacanau-Ville,

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'aménagement d'école (CAE) proposée par le Département de la Gironde et dont le projet figure en annexe de la présente délibération

ARTICLE 2

APPROUVE le tableau de programmation, calculé avec le coefficient départemental de solidarité 2018, correspondant à un montant total de subventions du conseil départemental de 163 930 euros tel qu'annexé à la présente délibération

ARTICLE 3

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter du conseil départemental les subventions liées à ce projet et signer les documents afférents

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Laurent PEYRONDET



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le :

Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20181009-
DL27092018-16-DE
Date de réception préfecture :
09/10/2018 Page 3 sur 3



Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20181009-
DL27092018-16-DE
Date de réception préfecture :
09/10/2018